

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 19 octobre 2023

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

#### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Dellac, Mme Thibault, M. Duprey, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Saïd-Anzum, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Chabani, M. Laporte, Mme Chaumillon, Mme Franclet

#### **ÉTAIENT EXCUSES :**

Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Chaumillon  
Mme Laroche donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Filhol donnant pouvoir à M. Duprey  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Martin P-Y donnant pouvoir à M. Dallier  
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet  
Mme Paul donnant pouvoir à M. Cranoly  
M. Monany donnant pouvoir à Mme Pietri  
M. Martin S. donnant pouvoir à M. Chabani  
Mme Lagarde donnant pouvoir à Mme Franclet  
Mme Capanema donnant pouvoir à M. Laporte  
M. Cannarozzo donnant pouvoir à Mme Maroun

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Bouamrane, M. Constant, M. Blanchet, Mme Girardet, Mme Ségura, M. Fourcade, Mme Pierre

-----



## Délibération n° 2023-X-21 du 19 octobre 2023

### RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EXERCICE 2022

**Le conseil départemental,**

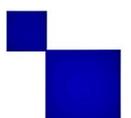
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2224-5, L.3451-3 et D.2224-1,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 26 juin 2023,  
Vu le rapport de son président,

La sixième commission consultée,

**après en avoir délibéré,**

- **DONNE ACTE** à son président de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2022, ci-annexé ;



- DIT que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement sera publié sur les sites Internet ([www.seinesaintdenis.fr](http://www.seinesaintdenis.fr) et [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

*M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Dellac, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Franclet*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*